

**Extrait du Registre des Délibérations  
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 21 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 14 juin 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b>		
<b>CA Saint-Lô Agglo</b> : M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER)	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Aurélie GIGAN, M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Corinne CLEMENT), M. Hubert GUILLOTTE		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Céline LAUTOUR	X	X
<b>Pouvoirs</b> : Mme Sylvie LEBLOND a donné pouvoir à M. Pascal LANGLOIS, M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN, Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE (CA Saint-Lô Agglo)		
<b>Excusés</b> : M. Michel LEBLANC, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Valentin GOETHALS, Mme Lydie BROTON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Jean LE BEHOT, M. Pascal RENOUF (CC Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche)		
<b>Nb de délégués en exercice : 38</b> <b>Nb de délégués titulaires présents : 20</b> <b>Nb de délégués suppléants présents : 2</b> <b>Nb de pouvoirs : 4</b> <b>Nb de votants : 26</b>		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2024-19 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour accroissement saisonnier d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 3°,  
 Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison notamment des congés d'été et du surcroît d'activité estival,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à créer un poste pour accroissement saisonnier d'activité. Il s'agit d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h00), pour une durée de 3 mois, renouvelable 1 fois, si nécessaire, à compter du 1er juillet 2024, pour effectuer les missions de gardien de déchèterie.**

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Ainsi délibéré en séance,  
Le 21 juin 2024  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **27 JUIN 2024**

Mis en ligne le : **28 JUIN 2024**